

REPUBLIQUE DU CAMEROUN : CRISE POST-ÉLECTORALE ; LE JOURNALISTE SERGE ALAIN OTOU VICTIME DE MENACES ET D'INTIMIDATIONS

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-Cameroun n°0035/18/11/2025

Douala-Cameroun, le 18 novembre 2025 : le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun sont vivement préoccupés par les menaces de mort et les intimidations à l'encontre de Monsieur Serge Alain OTOU, journaliste à la télévision privée Équinoxe TV et présentateur de l'émission « *Équinoxe soir* ».



Les faits :

Depuis le 10 novembre 2025, date du retour de l'émission « *Équinoxe soir* » après la longue période du débat télévisé dénommé « *Chemin d'Etoudi 2025* » pendant la campagne électorale, à l'occasion de l'élection présidentielle du 12 octobre 2025, le journaliste Serge Alain OTOU est non seulement voué aux gémonies, mais fait également l'objet d'intimidations de toutes sortes et de menaces de mort de la part des extrémistes de tous bords.

En effet, au cours de l'une de ces émissions, l'un des panelistes, en l'occurrence le 6^e adjoint au maire de Douala 5^e M. Joseph Espoir BIYONG, a clairement exprimé son ras-le-bol sur la gouvernance du pays et les résultats de l'élection présidentielle du 12 octobre 2025. C'est alors que certains cabinets noirs ont entrepris une campagne de désinformation, d'instrumentalisation et de sabotage à l'encontre du journaliste, sans doute dans le but de saper son image et décrédibiliser la chaîne privée Équinoxe TV, en particulier l'émission « *Équinoxe soir* ».

À titre d'illustration, sur les réseaux sociaux, un personnage bien connu a envenimé cette campagne d'instrumentalisation de l'opinion publique en posant la question de savoir si l'émission « *Équinoxe soir* » n'est pas un « *temple de l'insurrection ou de rébellion* », le but étant de faire taire la contestation des résultats de la présidentielle du 12 octobre 2025 en muselant la chaîne privée Équinoxe TV à travers son émission phare « *Équinoxe soir* » qui selon eux continue de donner la parole aux personnes qui refusent d'accepter le verdict rendu par le Conseil Constitutionnel le 27 octobre 2025.

En rappel,

En 2020, le journaliste Serge Alain OTOU avait été victime de menaces de mort de la part de certains individus qui l'avaient d'ailleurs qualifié de « *traître* ». Ces menaces ont débuté lorsqu'il avait donné la parole à l'activiste camerounais « *Calibri Calibro* » ; l'un des leaders

de la *Brigade Anti-Sardinard* (BAS) après l'échange de ce dernier avec le Président français M. Emmanuel Macron au salon de l'agriculture de France le 22 février 2020.

En novembre 2022, lors de l'émission « *Équinoxe soir* » dont la thématique portait sur les 40 ans du Renouveau, l'un des panelistes M. Engelbert Lebon DATCHOUA avait déclaré : « *M. Biya est l'une des malchances que le Cameroun ait connues* ». Le gouvernement avait qualifié cette déclaration de : « *propos injurieux, voire diffamatoire à l'endroit du chef de l'État et des institutions de la République* » et « *des faits d'une gravité avérée* ». C'est ainsi que par correspondance N° 03519/L/MINAT/SG/DAJ du 11 novembre 2022 du Ministre de l'Administration Territoriale, ordre avait été donné au gouverneur de la Région du Littoral de prendre un certain nombre de mesures parmi lesquelles l'audition de M. Engelbert Lebon DATCHOUA et le journaliste Serge Alain OTOU dans le cadre d'une enquête administrative à la diligence du préfet du Wouri.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition pays-Cameroun :

Restent très préoccupés par :

- la recrudescence des atteintes aux droits et libertés fondamentaux notamment les libertés d'expression, de presse et d'opinion, d'association, de réunion et de manifestation pacifique surtout en cette période post-électorale ;
- s'inquiètent des risques qu'encourent les défenseurs des droits humains, les journalistes et les militant(e)s de la démocratie au Cameroun ;
- condamnent avec la dernière énergie la répression politique, les arrestations et détentions arbitraire, les menaces de toutes sortes sur les militants(e)s de la démocratie ;
- dénoncent des interpellations, kidnappings et arrestations au faciès sur la base des appartenances politiques et/ou ethniques ;
- expriment leur soutien au journaliste Serge Alain OTOU et l'encouragent dans sa profession dont l'apport est d'une importance capitale pour l'éveil de la conscience des masses ainsi qu'à la construction d'une société démocratique et soucieuse des droits humains ;
- s'insurgent contre l'acharnement sur les journalistes, en particulier Serge Alain OTOU et contre toutes les manœuvres d'arrestation, d'intimidation, d'enlèvement et de tentative d'élimination physique ;
- demandent que Serge Alain OTOU ainsi que tous les journalistes victimes de menaces, intimidations et représailles de toutes sortes puissent exercer leur profession en toute quiétude, et que les auteurs et commanditaires des actes de menaces et d'intimidations dont il est victime soient recherchés et présentés à la justice afin qu'ils répondent de leurs actes.



Aux autorités du Cameroun, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- tiendront pour responsable le Gouvernement du Cameroun en cas d'atteinte à l'intégrité physique ou morale du journaliste Serge Alain OTOU ;
- demandent que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale du journaliste Serge Alain OTOU ;
- exigent que cessent toutes formes de menaces et d'intimidations sur les Défenseur(e)s des Droits Humains, les journalistes, activistes et blogueurs qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et Défense des Droits Humains ;
- exhortent au respect scrupuleux des instruments juridiques régionaux et internationaux librement ratifiés relatifs aux droits humains, aux syndicats, aux partis politiques, aux journalistes et aux Défenseur(e)s des Droits Humains.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- encouragent le Gouvernement Camerounais à protéger légalement les Défenseur(e)s des Droits Humains, les militant(e)s de la démocratie et les journalistes en adoptant la proposition de loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains » révisée et déposée sur le bureau du président du Sénat le 15 avril 2025.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web: www.redhac1.org